

La France, puissance maritime qui ne peut plus s'ignorer

Jean-Jacques BRIDEY

Député (LREM), Président de la commission de la Défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale.

On rappelle souvent cette citation du cardinal de Richelieu : « Les larmes de nos souverains ont le goût salé des océans qu'ils ont ignoré ». Peut-être manque-elle d'originalité – je m'en excuse – mais en tout état de cause, elle ne me paraît pas manquer de vérité, et les travaux préparatoires à la Loi de programmation militaire (LPM) que nous avons adoptée en juillet dernier m'ont renforcé dans cette conviction.

En effet, avec la deuxième Zone économique exclusive (ZEE) du monde, récemment accrue de près de 600 000 kilomètres carrés de plateau continental, la France possède en mer des intérêts considérables. Sur ce vaste territoire, elle règle souverainement l'exploitation des ressources halieutiques et des richesses du sous-sol. Ils constituent bien sûr autant d'atouts pour l'approvisionnement et le rayonnement de notre pays, mais leur défense et leur sécurité représentent aussi une responsabilité majeure pour l'État. Apporter notre concours à la préservation de la liberté de navigation dans les espaces communs, y compris très loin de la métropole, est également un enjeu de tout premier plan. C'est pour relever ces défis que la nouvelle LPM organise notre réarmement, avec un effort spécifique en faveur de la fonction stratégique de protection et un accent sur notre Marine nationale.

La mer, espace stratégique de rivalités, de contestations et de tensions grandissantes

Est-ce un hasard si, dans l'énumération des espaces stratégiques qui font l'objet d'une compétition de plus en plus intense, la *Revue stratégique* de 2017 cite les espaces maritimes avant les autres espaces ? Par la force des choses, la mer et l'accès à la mer revêtent une importance cruciale pour l'équilibre du monde : les deux tiers de la population mondiale vivent à moins de 100 kilomètres de côtes, les ressources sous-marines sont immenses et la liberté de circulation est devenue la clé de voûte de la mondialisation, car l'essentiel du commerce international transite par voie maritime.

Les développements récents des affaires stratégiques n'ont fait qu'accentuer cette importance. L'accroissement de tensions, de menaces et de risques se joue en effet pour une large part dans les espaces maritimes. Il en va ainsi en Méditerranée, où la France est confrontée à la fois à ce que le *Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale* de 2013 appelait les « menaces de la force » et aux « risques de la faiblesse ». Au titre des premières, on relèvera la militarisation croissante du littoral, avec la montée en gamme des forces navales des puissances régionales, mais aussi avec l'implantation durable de forces russes en Méditerranée et le déploiement de tous types de capacités de déni d'accès. Parmi les « risques de la faiblesse », les plus évidents tiennent aux crises migratoires, qui se sont succédé en mer Égée, puis au large de la Libye, et dont on perçoit aujourd'hui l'aggravation autour du détroit de Gibraltar.

Impossible, par ailleurs, de baisser la garde dans l'Atlantique Nord, où deux tendances stratégiques se conjuguent. D'une part, on ne peut ignorer une nette recrudescence des approches russes aux limites de notre territoire national et particulièrement à certains de ses points les plus sensibles. D'autre part, l'Alliance atlantique, sur laquelle nombre d'Européens s'en sont – trop – longtemps remis pour assurer leur sécurité face à ce type de menaces, ne paraît plus aussi harmonieuse qu'auparavant. Comme le disait en août dernier le président de la République Emmanuel Macron à la Conférence des ambassadeurs, il nous faut « tirer toutes les conséquences de la fin de la guerre froide » et reconnaître que « des alliances ont aujourd'hui encore toute leur pertinence » mais que « les automatismes sur lesquels elles s'étaient bâties sont à revisiter ». Dans cette situation, le dispositif de surveillance et de protection de nos approches atlantiques n'en revêt que davantage d'importance.

Surtout, c'est en mer qu'aujourd'hui la Chine s'emploie avec le plus de force à affirmer sa puissance militaire et que se joue, de ce fait, une large part du bras de fer stratégique de plus en plus intense entre les grands rivaux stratégiques de notre époque : Américains et Chinois. Les menées hégémoniques de la République populaire (RPC) en mer de Chine comportent un risque certain de déstabilisation de l'ensemble de la région, ainsi que d'une part du commerce international qui est essentielle pour nos sociétés occidentales.

Le prix des « dividendes de la paix »

Conséquence d'un sous-investissement dans notre outil de défense en général, et dans nos forces navales en particulier, dans les décennies d'après-guerre froide, la France aborde le durcissement du contexte stratégique avec des capacités militaires réduites au strict minimum. Les « dividendes de la paix » auront coûté bien cher à nos armées, et donc aussi à la Marine nationale.

Ainsi, au-delà des missions permanentes, la Marine s'est en effet rapidement trouvée en situation de suractivité par rapport à ses contrats opérationnels. Nos forces navales sont déployées en permanence sur cinq théâtres d'opérations – dont trois réclament des moyens de premier rang et de la haute technologie –, alors que le *Livre blanc* de 2013 ne prévoyait de tels engagements que sur un ou deux théâtres seulement.

La Marine a ainsi été déployée de façon permanente dans le golfe Arabo-Persique, en fournissant des moyens de premier rang et des avions de patrouille maritime à l'opération *Chammal*, en Méditerranée orientale, dans l'Atlantique Nord, dans le golfe de Guinée pour lutter contre la piraterie (opération *Corymbe*), ainsi qu'en Méditerranée centrale dans le cadre de l'opération *Sophia* (lutte contre le trafic de migrants). Elle est aussi présente dans l'océan Indien, en mer de Chine et dans le Pacifique, afin d'assurer la sécurité de nos approvisionnements et le respect du droit de la mer.

De surcroît, le dispositif de défense de notre territoire maritime a trop longtemps été délaissé. Tel est le cas, notamment de la « trame patrouilleurs » : faute de remplacement de ces bâtiments, qui datent pour la plupart des années 1970, cette capacité faisait l'objet de vives inquiétudes, tant quant à son format que quant à son état. Cette flotte présente même depuis 2010 des « réductions temporaires de capacités », qui limitent de fait nos moyens de surveillance et de protection de nos zones maritimes et de leurs ressources.

Le réarmement programmé de la Marine nationale

La LPM 2019-2025 est la première programmation depuis bien longtemps ne renonçant pas à des programmes d'armement, n'en réduisant pas les cibles ou n'en repoussant pas le calendrier – et ce, en matière navale comme dans les autres domaines. Elle pourvoit ainsi à la modernisation de l'ensemble de nos capacités navales, avec les sous-marins nucléaires d'attaque *Barracuda*, les *Frégates multi-missions (Fremm)*, les *Frégates de taille intermédiaire (FTI)* ou les frégates légères furtives (classe *La Fayette*) rénovées. Elle confirme également des programmes que la précédente programmation avait évoqués sans assurer leur financement, comme le système de lutte anti-mines du futur ou le système de drone aérien de la Marine. Enfin, sujet emblématique s'il en est, la nouvelle LPM prévoit aussi le lancement des études relatives à un nouveau porte-avions.

Ce sont là des programmes qui structureront les capacités de la Marine pour plusieurs décennies. S'il faut s'en féliciter, c'est aussi sur d'autres programmes que je tiens à insister : des armements peut-être moins emblématiques, mais d'une grande importance pour la protection de notre territoire maritime. En effet, comme l'a dit le Chef d'état-major de la Marine nationale, l'amiral Prazuck, devant la commission que je préside, un espace maritime qui n'est pas protégé finit

immanquablement par être pillé, ce qui est pillé finit immanquablement par être contesté. Il n'en irait pas différemment de nos territoires d'outre-mer et de notre vaste zone économique exclusive si nous n'étions pas capables de les protéger.

Dans ce domaine, c'est un véritable effort de réarmement qu'a planifié la LPM 2019-2025. Elle traduit la priorité – enfin – accordée au programme *Batsimar* (*Bâtiment de surveillance et d'intervention maritime*), que les deux LPM précédentes avaient remis à plus tard. Rappelons que ce programme pourvoit au remplacement de trois types de navires très vieillissants : les patrouilleurs de haute mer en métropole (avisos *A-69*), les patrouilleurs *P400* outre-mer et les *Bâtiments de transport léger* (*Batral*). Cette priorité se traduit à la fois par une accélération du calendrier de *Batsimar* et par une hausse du format de la « trame patrouilleurs ». Ainsi, ce format est porté de 17 à 19 unités, et la livraison des patrouilleurs outre-mer est accélérée : la Marine en possédera 6 d'ici 2024, soit trois fois plus que prévu par les précédentes LPM. La Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et La Réunion seront défendues chacune par deux patrouilleurs modernes dès 2024.

Autre axe d'effort majeur, cette nouvelle LPM répond à une impérieuse nécessité opérationnelle en renforçant notre flotte d'avions de patrouille maritime (*Patmar*) *Atlantique 2* renouvelés. Ce programme permet de garantir, au-delà de l'horizon 2030, les capacités anti-navires et anti-sous-marines de l'aéronautique navale, plus cruciales que jamais pour assurer la liberté d'action de la force océanique stratégique et du groupe aéronaval. Alors que la précédente programmation militaire ne prévoyait de rénover que 15 *Atlantique 2*, la nouvelle en programme 18. Elle ouvre également la voie au remplacement de ces *Atlantique 2* après 2030, en planifiant pour 2022 le lancement d'un programme appelé *Patmar futur*.

Il faut ajouter qu'en plus de ces programmes, la Marine est appelée à bénéficier pleinement de l'effort prévu en faveur de l'innovation. Avec l'augmentation programmée des crédits d'études amont, divers instruments financiers ciblés – comme Déinvest – et la réforme annoncée de la Direction générale de l'armement (DGA), cette LPM offre aux armées les moyens d'explorer avec davantage de souplesse toutes les possibilités offertes par les technologies avancées. Or, les progrès du numérique, de la robotique et des technologies spatiales trouveront assurément des applications dans les forces navales. Des drones, par exemple, pourraient étendre considérablement le champ de surveillance d'un navire, ce qui serait particulièrement utile pour la protection de notre vaste espace maritime outre-mer contre les tentatives de pillage et les tentations de contestation de notre souveraineté.

La France, Nation de l'espace Indo-Pacifique

Aucune stratégie maritime crédible ne serait possible sans moyens militaires solides ; mais, à l'inverse, une stratégie maritime solitaire, déliée d'une organisation

La France, puissance maritime
qui ne peut plus s'ignorer

de sécurité collective, ne serait conforme ni à la vocation ni aux moyens matériels d'une puissance comme la nôtre, attachée au règlement multilatéral.

Certes, l'actualité ne permet pas de considérer que l'organisation multilatérale de la sécurité en Méditerranée ou dans l'Atlantique soit parfaite. Mais au moins, dans ces espaces, existent des partenariats stratégiques solides. Tel est nettement moins le cas dans l'océan Indien et dans l'océan Pacifique, où se trouve pourtant la plus large part de notre espace maritime et où s'affirme la puissance la plus ouvertement hégémonique de notre époque : la Chine. C'est donc là qu'à mon sens, la France doit encore œuvrer pour inscrire sa sécurité dans un axe de partenariats stratégiques bilatéraux solides. C'est aussi l'une des raisons pour laquelle les partenariats avec les pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sont importants.

**

Devant la conférence des ambassadeurs, le président Emmanuel Macron l'a dit très clairement : « Nous sommes une puissance Indo-Pacifique », avec plus d'un million de nos concitoyens et huit mille de nos militaires. Lors de ses déplacements récents à New Delhi puis à Sydney, le Président a établi avec nos partenaires indiens et australiens les bases d'un nouvel axe stratégique Indo-Pacifique. Notre coopération d'armement peut servir d'aiguillon à une coopération stratégique plus large. Comme le précise le Président, un tel axe ne doit bien évidemment pas être dirigé en particulier contre quelque puissance que ce soit, mais il doit apporter une contribution à la stabilité de la région.

C'est là, sur ces deux océans, que pourrait se jouer l'une des recompositions stratégiques majeures de notre siècle. Elle ne saurait se jouer sans la France.

Éléments de bibliographie

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES, « Audition de l'amiral Christophe Prazuck, chef d'état-major de la Marine », Assemblée nationale, 26 juillet 2017 (www.assemblee-nationale.fr/15/cr-cdef/16-17/c1617009.asp).

Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale, La Documentation française, 2013, 160 pages (www.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/).

MACRON Emmanuel, « Discours du président de la République à la conférence des ambassadeurs », 27 août 2018, Paris (www.elysee.fr/declarations/article/discours-du-president-de-la-republique-a-la-conference-des-ambassadeurs/).

MINISTÈRE DES ARMÉES, *Projet de Loi de programmation militaire 2019-2025* (www.defense.gouv.fr/).

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ NATIONALE (SGDSN), *Revue stratégique de Défense et de Sécurité nationale*, Dicod, 2017, 111 pages (www.defense.gouv.fr/).

